

LES FONDS D'INTERVENTION RAPIDE

Qu'est-ce que sont les Fonds d'Intervention Rapide ?

Les Fonds d'Intervention Rapide soutient les réponses urgentes aux obstacles des droits humains liés au VIH, tant au niveau individuel que structurel. Nous nous concentrons sur les groupes marginalisés touchés par le VIH : les personnes LGBT+ ; les travailleuses du sexe ; les personnes vivant avec le VIH et les personnes qui consomment des drogues. Nous le faisons à travers 3 activités principales :

1. Octroi de subventions d'urgence aux organisations ;
2. Nous aidons les organisations à renforcer leur capacité à répondre aux situations d'urgence en matière de droits humains, et ;
3. Nous construisons des preuves des meilleures pratiques et pour le plaidoyer auprès des détenteurs de droits et des donateurs.

Qu'est-ce que les Fonds d'Intervention Rapide ont accompli ?

Les Fonds ont été créés en 2016 et jusqu'à présent ont accordé 4,3 millions de dollars américains en plus de 500 subventions directes à des organisations communautaires dans 45 pays. Cela a fourni un soutien d'urgence à des dizaines de milliers de personnes marginalisées et touchées par le VIH. Après une période d'examen et de consultation, les Fonds d'Intervention Rapide ont poursuivi en octobre 2021 avec une nouvelle stratégie qui traite des changements dans le paysage mondial du VIH et des droits humains. Cette nouvelle stratégie met davantage l'accent sur l'octroi de subventions localisées et le soutien à la résilience organisationnelle.

Quel est le support disponible ?

Des subventions d'intervention d'urgence sont disponibles pour les organisations dirigées par les communautés marginalisées touchées par le VIH et au service de celles-ci afin d'agir rapidement face aux menaces externes qui pèsent sur leur travail en faveur des droits humains liés au VIH*, ou pour répondre aux opportunités urgentes de changement dans les droits humains liés au VIH.

Des subventions d'intervention d'urgence sont disponibles pour les organisations dirigées par des personnes LGBTQ ou travaillant en étroite collaboration avec elles ; les travailleuses du sexe ; les personnes vivant avec le VIH et les personnes qui consomment des drogues, basées dans l'un des 24 pays. Les subventions sont destinées à un travail urgent et avec un délai spécifique pour protéger ou adapter le travail sur les droits humains liés au VIH, ou pour saisir les opportunités urgentes de plaidoyer pour faire progresser les droits des communautés marginalisées.

*Frontline AIDS reconnaît 8 domaines du travail en matière de droits liés au VIH : la stigmatisation et la réduction de la discrimination ; services juridiques ; les connaissances juridiques ; la formation des prestataires de soins de santé ; sensibiliser les législateurs et l'application de la loi ; réduire la discrimination à l'égard des femmes, y compris la violence sexiste ; surveiller et réformer les lois, règlements et politiques pertinents ; et la réponse d'urgence aux violations des droits.

Critères d'éligibilité

Pour soumettre une demande de subvention d'intervention d'urgence, vous devez remplir les critères suivants :

- Votre organisation est basée dans un pays éligible et prévoit de mener les activités proposées dans ce pays.
- Votre organisation est dirigée par une ou plusieurs communautés marginalisées touchées par le VIH ou travaille en étroite collaboration avec elles : personnes LGBT+ ; les travailleuses du sexe ; les personnes vivant avec le VIH et les personnes qui consomment des drogues.
- Votre organisation a un revenu annuel inférieur à 1 million de dollars.
- Vous pouvez prouver que votre organisation a mis en œuvre des projets de défense des droits humains liés au VIH au cours des 12 derniers mois axés sur les personnes LGBT+, les travailleuses du sexe, les personnes vivant avec le VIH ou les personnes qui consomment des drogues.
- Votre situation et votre proposition se rapportent à une menace externe pour le travail en faveur des droits liés au VIH, ou à une occasion urgente de plaider pour faire progresser les droits liés au VIH.
- Vous pouvez prouver que la situation est imprévue et spécifique au moment.
- Votre proposition démontre un plan réaliste de changement stratégique dans un délai de 1 à 6 mois.
- Votre proposition est soutenue par d'autres personnes du secteur qui connaissent votre travail et la situation.
- Vous pouvez démontrer votre capacité à soutenir les activités à l'avenir s'il y a un besoin.

Les situations et activités suivantes ne sont pas admissibles à un financement au moyen d'une subvention d'intervention d'urgence :

- Aide humanitaire ou matérielle directe pour les individus tels que le logement, la nourriture ou les médicaments.
- Déficits de financement prévisibles.
- Lancer des projets généraux sur les droits humains liés au VIH qui ne répondent pas à une menace ou à une opportunité externe spécifique et urgente.
- Des activités qui ont déjà eu lieu.
- Amorcer un litige stratégique.
- Activités relatives aux femmes et aux filles, où il n'y a pas d'intersection avec les personnes LGBT+, les travailleuses du sexe, les personnes vivant avec VIH ou les personnes qui consomment des drogues.

Pays éligibles

Les organisations doivent être basées dans l'un des pays suivants et planifier la mise en œuvre de la subvention d'intervention d'urgence dans ce pays :

- Caraïbes – Haïti, Jamaïque, République Dominicaine, Guyana, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago.
- Afrique de l'Est - Éthiopie, Rwanda, Soudan, Tanzanie.
- Asie du Sud-Est – Cambodge, Vietnam.
- Afrique australe - Angola.
- Afrique de l'Ouest et du Centre – Bénin, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Mali, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

Vous avez des questions ?

Veillez consulter notre [FAQ](#) pour plus d'informations sur le processus d'octroi de subventions. **Vérifiez si votre organisation est éligible et commencez une demande en visitant le site web Frontline AIDS :**

www.frontlineaids.org/our-work-includes/rapid-response-fund/